RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES

VILLE DE DAX



E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT et le jeudi 05 novembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le vendredi 30 octobre, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

| Nombre de membres afférents au conseil municipal | 35 | Date de la convocation : 30 octobre 2020 |
|--|----|---|
| Nombre de présents | 25 | |
| Nombre de pouvoirs | 3 | Date de l'affichage : 12 novembre 2020 |
| Suffrages exprimés | 28 | |

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET.

ABSENTS ET EXCUSÉS :M. Vincent MORA, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, Mme Géraldine MADOUNARI.

POUVOIRS:

M. Vincent MORA donne pouvoir à Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON,

M. Benoît LAMIABLE donne pouvoir à Mme Martine ERIDIA, Mme Carine BROUSTAUT donne pouvoir à M. Grégory RENDE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET

OBJET: AVENANT 1 A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES (2018-2020) GARAGE MUNICIPAL PAR LA VILLE DE DAX POUR LA CAGD

Vu les articles L5216-7-1 et L5215-27 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui autorisent une communauté d'agglomération à confier par convention la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres,

Accusé de réception en préfecture 040-214000887-20201105-20201105-10-DE Date de télétransmission : 10/11/2020 Date de réception préfecture : 10/11/2020

-1

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2016 autorisant la signature de la convention de prestations de services réalisées par la ville de Dax pour la communauté d'agglomération du Grand Dax,

Vu la délibération du conseil municipal du 15 décembre 2016 autorisant la signature de la convention de prestations de services réalisées par la ville de Dax pour la communauté d'agglomération du Grand Dax,

VU l'avis favorable de la commission Finances et administration générale du 28 octobre 2020.

CONSIDERANT qu'une convention de prestations de services a été conclue entre la ville de Dax et le Grand Dax et, qu'elle a été approuvée par délibération en date du 15 décembre 2016 pour la ville de Dax délibération 2016215-7 et le 14 décembre 2016 pour la communauté d'agglomération du Grand Dax DEL200-2016,

CONSIDERANT que suite au transfert de la compétence Eaux potable et assainissement à la communauté d'agglomération du Grand Dax, les véhicules communautaires sur les différents sites (CTO, Péloïde, ...) seront toujours entretenus par l'atelier mécanique de la ville ainsi que différents matériels thermiques ; il est donc nécessaire de modifier la convention initiale par un avenant.

SUR PROPOSITION DE Mme HENAULT Marylène, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITÉ DÉCIDE,

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention de prestations de services (2018-2020) garage municipal, réalisées par la ville de Dax pour la communauté d'agglomération du Grand Dax.

D'AUTORISER Madame la Première adjointe au Maire à signer ledit avenant n°1 à la convention de prestation de services (2018-2020) garage municipal, réalisées par la ville de Dax pour la communauté d'agglomération du Grand Dax.

(Industry)

Délibéré en séance, Les jours, mois et an que dessus, Suivent les signatures au registre pour copie conforme,

Julien DUBOTS, Maire de Dax

Président de la Communauté d'agglomération du Grand Dax.

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/). »